

Trois-Rivières souffle dans les voiles de la STTR pour un transport collectif durable

Le 13 août 2024 – Par voie de résolution, le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières a adopté une stratégie financière sur trois ans pour pérenniser les services et l'équilibre budgétaire de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR).

Le plan prévoit notamment une indexation de la contribution municipale à hauteur moyenne de 4,5 % pour les années 2025 à 2028. Une indexation des tarifs de 2 à 3 % par rapport à l'année 2024 pour la même période est également prévue.

Un engagement soutenu

Dans les dernières années, Trois-Rivières a mis les bouchées doubles pour soutenir l'essor de son transport en commun. Alors que la Ville était en mode rattrapage, le plan vise désormais à maintenir la quote-part Ville à environ 55 % du budget de la STTR.

Année	Contribution Ville	% du budget STTR
2018	5,5 M\$	34,3 %
2019	6,1 M\$	35,9 %
2020	7,9 M\$	44,4 %
2021	9,1 M\$	48,5 %
2022	10,4 M\$	51,9 %
2023	12,8 M\$	56 %
2024	13,3 M\$	55,9 %

Emboîter le pas aux autres sociétés de transport

Le plan a été bâti à la suite d'une demande faite de la part du ministère des Transports et de la Mobilité durable à l'ensemble des sociétés de transports. Récemment, le Ministère a effectivement exigé des organismes qu'elles lui fournissent un cadre pour atteindre l'équilibre

budgétaire. Il s'agit d'une condition sine qua non à l'obtention d'aides financières supplémentaires de la part du gouvernement provincial.

Pour réaliser l'exercice, la STTR s'est basée sur ses opérations actuelles, l'indice des prix à la consommation ainsi que la croissance de ses services.

Diversification des sources de revenu

En 2024, la législation provinciale avait été modifiée pour permettre aux municipalités d'instaurer une taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade sur leur territoire. Pour atteindre l'équilibre budgétaire, le Ministère a invité les municipalités ayant une société de transport à inclure cette option dans leur planification budgétaire. La stratégie de la STTR inclut donc un revenu potentiel de 10 \$ par plaque pour l'année 2026, puis de 20 \$ pour l'année 2028.

Il importe toutefois de spécifier que l'adoption de cette mesure doit obtenir l'aval du conseil municipal avant d'être effective.

Finalement, le plan prévoit que les surplus dégagés par la STTR pourront être réinjectés dans ses activités. Les sommes seraient destinées au maintien des actifs, à l'électrification des transports et la bonification des services. Mentionnons par ailleurs que la STTR entend poursuivre son programme de tarification sociale.

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation publique